

PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE ÉCOLE PRIMAIRE À L'ÎLE DES SŒURS

Date : Le 3 juillet 2013

À : M. Luc Doray

De : Charles-Pierre Munn
Ingénieur, gestionnaire et résident de l'Île-des-Sœurs

Bonjour M. Doray,

Je suis content de pouvoir m'exprimer sur le projet de construction d'une école primaire près d'un carrefour giratoire de l'Île-des-Sœurs.

Ce projet de construction fait suite à un précédent projet qui visait à sacrifier le Parc de La Fontaine, adjacent au site, et qui a provoqué l'indignation d'une part importante de la population de l'Île. Cette indignation inspira une mobilisation extraordinaire de citoyens généralement apolitisée, avec le résultat que le projet fut abandonné à la suite d'un processus de registre public d'opposition. La polémique entourant le projet initial d'école a déchiré notre communauté jadis tranquille. Le besoin d'une école est indéniable, mais à mon avis, le choix de détruire un parc pour ce faire est inacceptable.

Mais revenons au projet actuel. En tant qu'ingénieur, gestionnaire et professionnel de la construction depuis plus de trente-cinq ans, je m'explique mal le choix de ce site, qui n'est pour moi que le reflet d'un acharnement à cibler le Parc de la Fontaine au détriment d'autres sites potentiels. Je m'explique. Le site est borné par des boulevards et ronds-points parmi les plus achalandés de l'Île. De plus, sa superficie ne rencontre pas les normes de la Commission Scolaire, particulièrement à cause des inefficacités causées par sa forme triangulaire évasée et le besoin de prévoir un stationnement pour les autobus scolaires. Dans le passé, une autre école a été construite sur le périmètre d'un parc à l'Île-des-Sœurs, soit au Parc Elgar. Cette école fut agrandie, étape par étape, pour ne laisser de ce parc qu'un piètre fantôme de son passé. Il est fortement concevable que le même sort attend le Parc de-la-Fontaine, le seul parc aménagé dans ce secteur de l'Île. La destruction d'un parc est contre tous les principes de la construction écologique, dont les normes LEED bien reconnues.

A-t-on réellement pensé à la sécurité des enfants? Je suis sûr que oui. Ainsi, pour moi, le projet de construire sur ce site en triangle, adjacent au Parc de la Fontaine, n'est qu'un prétexte pour un débordement futur sur le parc, par la création d'une zone plus sécuritaire.

Le manque de vision de nos élus m'offense. À mon avis, leurs nombreux refus, contre toute logique, de considérer sérieusement d'autres sites que le Parc de La Fontaine, en particulier le Lot Archambault, me laissent perplexe. Ce site, entre autres, présentait et présente toujours plusieurs caractéristiques favorables pour la construction d'une école. Mais bien que nos élus, sous la pression des citoyens, aient finalement commandé son étude environnementale, le

processus reste d'une lenteur incompréhensible et frustrante. Pourquoi nos élus refusent-ils d'accélérer l'étude de ce lot? Ce faisant, ils pourraient donner des réponses claires et rassembleuses aux citoyens.

Fait troublant : Il existait encore plus de sites convenables avant que nos élus se soient empressés de permettre le redéveloppement de lots sur le Chemin du Golf, et ainsi éliminer des alternatives viables. Tout semble viser la protection du développement commercial potentiel dans les secteurs sud de l'Île. Les raisons de cette orientation acharnée me laissent perplexe et méritent une investigation approfondie.

En résumé, je suis catégoriquement OPPOSÉ à la construction d'une école dans le triangle nord du Parc de la Fontaine. Je prie que l'intégrité de l'OPCM permettra un examen honnête de la situation et aussi le refus d'un projet d'école dans le Parc de la Fontaine.

Respectueusement,

Charles-Pierre Munn, B.Sc.(géol.), ing., PMP, PA LEED